



## RÈGLEMENT – MONT D'OR TRAIL

L'association du Sou des Ecoles laïques de Poleymieux au Mont d'Or organise, le **dimanche 26 avril 2026**, la 1<sup>ère</sup> édition de la course pédestre dénommée « Mont d'Or trail », déclinée en deux épreuves :

- « La Poleymoriote », parcours de 10 km, 300 D+
- « Le Mont d'Or Trail », parcours de 19 km, 800 D+

### **Article 1 : Lieu, date et départ de la course**

La course se déroule principalement sur des chemins, avec quelques traversées de routes, sur les communes de Poleymieux au Mont d'Or, Saint-Didier au Mont d'Or, Saint-Germain au Mont d'Or

Lieu de départ et d'arrivée : 607, Route de la Rivière, 69250 Poleymieux au Mont d'Or,

- Course « la Poleymoriote » (10 km) : départ 10h
- Course « « Le Mont d'Or Trail » (19 km) : départ 9h30

Le terrain de basket situé à côté du lieu de départ sera ci-après dénommé « aire de départ ».

L'aire de départ servira de lieu d'attente avant le départ des coureurs et de rendez-vous entre les coureurs et leurs accompagnateurs au moment de l'arrivée. Le ravitaillement d'arrivée aura lieu à cet endroit, ainsi qu'une buvette. Le PC course sera situé sur cette aire également.

### **Article 2 : Organisateur**

Le trail est organisé par le Sou des Ecoles laïques de Poleymieux au Mont d'Or, association loi 1901, domiciliée Place de la Mairie, 69250 Poleymieux au Mont d'Or, représentée par sa Présidente, Mme Emilie RISSONS.

### **Article 3 : Modalités d'inscription**

Les inscriptions ne sont possibles que par internet, jusqu'au dimanche 19 avril 2026 à 20h00, via le site Terre de running (accessible via [www.montdortrail.com](http://www.montdortrail.com)), dans la limite des places disponibles (800). Le prix d'inscription est fixé à 24 € par personne pour le 19 km, 14 € pour le 10 km. L'épreuve de 19 km est ouverte à tous les concurrents à partir de 18 ans (catégories Junior à Master 10). L'épreuve de 10 km est ouverte à tous les concurrents à partir de 16 ans (catégories Cadet à Master 10).

Conformément au règlement FFA 2025, pour valider leur inscription, les participants doivent présenter à l'organisation l'un des documents suivants :

Le dossier d'inscription devra être complété par :

- soit, pour les majeurs de toute nationalité, une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou par un «Pass' J'aime Courir» délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées)
- soit pour les majeurs de toute nationalité, une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, la non-contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes : FCD - FFSA - FFH - FSPN - ASPTT - FSCF - FSGT – UFOLEP
- soit pour les majeurs de toutes nationalités, NON LICENCIÉS, une attestation du parcours de prévention santé (<https://pps.athle.fr>), datant de moins de 3 mois.. Vous devrez indiquer ce numéro PPS, dont notre système vérifiera sa validité.
- Soit, pour les mineurs de toute nationalité, une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA en cours de validité à la date de la manifestation. Attention, les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement ou Découverte) ne sont pas acceptées.
- Soit, pour les mineurs de toute nationalité, le renseignement d'un questionnaire relatif à son état de santé (document à remplir conjointement par le mineur et la personne exerçant l'autorité parentale) et l'attestation auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative (document à remplir par la personne exerçant l'autorité parentale). A défaut, un certificat médical (ou sa copie) attestant l'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de la discipline concernée, datant de moins de 6 mois à la date de la manifestation.

Les licences étrangères ne sont pas acceptées. Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

Le parcours ne permet pas l'accessibilité aux athlètes en fauteuil.

**Remise des dossards** : la remise des dossards aura lieu le samedi 25 avril, de 14h à 17h, à la Salle des fêtes de Poleymieux au Mont d'Or, située Place de la Mairie.

Une remise des dossards sera également possible le dimanche 26 avril à partir de 8h00, à la salle des fêtes.

L'inscription comprend le dossard, le chronométrage, le classement, le lot coureur, les ravitaillements et les récompenses.

#### **Article 4 : Cession dossard, Rétractation & Changement de formule**

##### **Cession**

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

##### **Rétractation**

Tout engagement est ferme et définitif et ne pourra donner lieu à quelconque remboursement.

#### **Article 5 : Ravitaillements, consignes, toilettes et douches**

**Ravitaillements** : Un ravitaillement liquide sera proposé au kilomètre 4, au niveau du chemin de la Croix Rampau.

Un ravitaillement liquide et solide sera proposé au kilomètre 12 (parcours du "Mont d'Or Trail"), au niveau du parking situé en face du restaurant « le Montagnard », à Saint-Didier au Mont d'Or.

Un ravitaillement d'arrivée sera proposé à tous les coureurs. Il comprendra diverses boissons, de la nourriture salée et sucrée.

**ATTENTION : aucun gobelet jetable ne sera distribué pendant la course, pensez à prendre le vôtre !**

Une buvette sera accessible à tous (coureurs et accompagnateurs), avec vente de bière, boissons soft et petite restauration.

Des toilettes seront accessibles à la salle des fêtes de Poleymieux au Mont d'Or, ainsi que sur l'aire de départ

Notez qu'il n'y aura pas de douches disponibles à l'arrivée.

**Consigne :** Une consigne est prévue pour les coureurs, qui pourront laisser leurs effets personnels durant la course. Celle-ci se fera à la salle des fêtes de Poleymieux.

### **Article 6 : Equipement**

Les coureurs devront disposer du matériel nécessaire à leur bien-être et à leur sécurité, à savoir : des chaussures et des vêtements adaptés, une couverture de survie, une gourde ou gobelet réutilisable pour les ravitaillements.

Les bâtons sont autorisés sur l'ensemble du parcours.

### **Article 7 : Balisage et barrière horaire**

Le parcours est balisé (drapeaux et rubalises) et le circuit est sécurisé par des signaleurs situés notamment au niveau des intersections avec les routes. Les deux courses disposent d'un serre-file destiné à assurer la sécurité des derniers engagés. Pour le 19 km, une barrière horaire est mise en place au point kilométrique 12 au niveau de la zone du ravitaillement intermédiaire qui doit être rejoint avant 2h30 de course (par rapport à l'heure de départ). Pour le 10 km, une barrière horaire est mise en place au point kilométrique 4 au niveau de la zone de ravitaillement du chemin de la Croix Rampau qui doit être rejoint avant 1h de course. Tout coureur hors temps, s'engage à suivre les instructions données par un bénévole chargé de les prendre en compte et de les rapatrier sur la commune de Poleymieux-au-Mont-d'Or. Ce bénévole transmettra par voie téléphonique au poste de coordination, le numéro du ou des dossards concernés.

### **Article 8 : Parking**

Plusieurs parkings seront mis à disposition des coureurs dans différents lieux du village. Ceux-ci seront indiqués par des panneaux, merci de les suivre. Veuillez respecter les indications et ne pas vous garer sur des emplacements privés, interdits ou dangereux. Les places de parking étant limitées, nous vous invitons fortement à privilégier le covoiturage

### **Article 9 : Sécurité et assistance médicale**

La sécurité est assurée par des signaleurs placés tout le long du parcours. Toutefois, nous vous rappelons que vous devez respecter le code de la route, les chaussées ne sont pas à usage privatif, le passage d'intersection n'est pas prioritaire) tout manquement constaté et porté à notre connaissance entraînera une pénalité de temps. L'assistance médicale est assurée par un médecin bénévole et par des secouristes de la protection civile du Rhône qui forment un poste permanent de sécurité situé au départ et à l'arrivée. Les secouristes sont dans la capacité de se projeter sur l'ensemble du parcours en liaison permanente avec le responsable de la sécurité. Chaque participant se doit de porter secours à un tiers en grave difficulté et de le signaler à l'assistance médicale ou aux signaleurs.

### **Article 10 : Accompagnement**

Les accompagnateurs sont autorisés sur le parcours. Ils pourront se positionner aux points stratégiques du parcours, qui seront indiqués sur le site [www.montdortrail.com](http://www.montdortrail.com) ou visibles sur les panneaux dans l'aire de départ. L'aire de départ est adaptée aux enfants et permet d'attendre l'arrivée des coureurs.

### **Article 11 : Classement et récompenses**

Un classement individuel sera établi. Aucune prime ne sera proposée lors de la remise des prix conformément à l'esprit trail. Il s'agira d'une dotation aux trois premiers au classement scratch hommes et femmes. La remise des prix se fera en plein air avec podium si la météo le permet, sinon elle aura lieu à la salle des fêtes de Poleymieux-au Mont d'Or. La présence des participants récompensés est obligatoire et en cas d'absence les prix seront remis aux coureurs suivants dans le classement.

### **Article 12 : Annulation**

En cas de décision des autorités administratives ou sur notre initiative si nous estimons que les conditions ne sont pas réunies pour assurer la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit d'annuler ou de modifier les épreuves. Aucun remboursement ne sera effectué.

### **Article 13 : Assurance et responsabilité**

Les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile auprès de la MAIF. La participation à l'épreuve se fait sous l'entièbre responsabilité des coureurs, avec renonciation à tout recours envers les organisateurs, quel que soit le dommage subi ou occasionné. Les concurrents renoncent expressément à faire valoir des droits à l'égard des organisateurs et s'engagent à n'exercer aucune poursuite pour tout

incident pouvant résulter de leur participation à cette manifestation. Les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Les organisateurs ne peuvent être en aucun cas tenus pour responsables en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante ou en cas de vol.

#### **Article 14 : Sanctions**

Tout participant surpris à jeter des papiers ou tout autre déchet, surpris à tricher, faisant preuve d'anti-sportivité ou manquant de respect à l'encontre des bénévoles sera disqualifié et devra rejoindre l'arrivée par ses propres moyens. Aucune réclamation ne sera acceptée.

#### **Article 15 : Droit à l'image**

Par son inscription le concurrent donne à l'organisation pouvoir tacite pour utiliser toutes photos ou images concernant la course dans le cas de la promotion de celle-ci. Dans le cas contraire, merci d'adresser un mail à [poleymieux.sou@gmail.com](mailto:poleymieux.sou@gmail.com) en indiquant votre refus et mentionnant votre nom, prénom, date de naissance et le nom de l'épreuve.

#### **Article 16 : Données personnelles (CNIL)**

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les informations recueillies lors de l'inscription sont enregistrées dans un fichier informatisé par l'organisateur.

Ces données sont nécessaires à la gestion des inscriptions, à l'établissement des classements et à la communication d'informations relatives à l'événement.

Elles ne seront ni vendues ni cédées à des tiers autres.

Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant, qu'il peut exercer en adressant une demande à l'adresse suivante : [orga@montdortrail.com](mailto:orga@montdortrail.com)